

Simulateur de coûts de médicaments – Foire aux questions

Pour une vue détaillée de l’outil, consultez l’aide-mémoire qui est accessible à partir de la section « Liens utiles » du simulateur.

Important: Certaines fonctionnalités peuvent varier selon le régime ou la province.

1. Qu’est-ce que le simulateur de coûts de médicaments ?	2
2. Pourquoi devrais-je utiliser le simulateur de coûts de médicaments ?	2
3. Comment fonctionne le simulateur de coûts de médicaments ?	2
4. Est-ce que le simulateur permet de connaître la couverture et le prix de tous les médicaments qui existent sur le marché ?	2
5. Qu’est-ce qu’un DIN ?	2
6. Que faire si je ne connais pas le nom exact du médicament, ni son numéro d’identification (DIN) ou le nom de l’ingrédient actif ?	3
7. Pourquoi plusieurs choix apparaissent-ils lorsque je fais une recherche pour un médicament spécifique ? Puis-je choisir n’importe lequel dans la liste ?	3
8. Est-ce que ma recherche peut affecter mon dossier d’assurance ?	3
9. Comment le prix du médicament est-il calculé ?	3
10. À quelle fréquence les données utilisées sont-elles mises à jour ?	3
11. Pourquoi dois-je indiquer la province d’achat ?	3
12. Pourquoi dois-je spécifier qui prendra le médicament ?	4
13. Le nom de la personne qui prendra le médicament n’apparaît pas dans la liste déroulante. Comment puis-je l’ajouter ?	4
14. Pourquoi aucun résultat ne s’affiche lorsque je cherche un médicament ?	4
15. Pourquoi le prix admissible est-il inférieur au prix du médicament lorsque je consulte la page de détail du calcul ?	4
16. Pourquoi le prix indiqué n’est-il pas identique à celui demandé à la pharmacie ?	4
17. L’outil m’indique que mon régime prévoit un programme de substitution générique obligatoire. Qu’est-ce que cela signifie ?	4
18. Comment puis-je remplacer le médicament qui m’est prescrit par l’un des médicaments équivalents proposés par l’outil ?	5
19. Qu’est-ce qu’un médicament générique équivalent ?	5

1. Qu'est-ce que le simulateur de coûts de médicaments ?

C'est un outil accessible à partir du [site sécurisé destiné aux adhérents](#), qui vous permet de vérifier si un médicament est couvert par votre régime, puis de connaître le prix **approximatif** que vous devrez payer pour l'obtenir. Le montant affiché tient compte du prix du médicament, mais également des particularités de votre régime et du profil du patient qui le prendra (adhérent ou personne à charge). Pour vous aider à gérer le coût de vos médicaments, cet outil vous indique également le prix des médicaments équivalents disponibles à moindre coût.

2. Pourquoi devrais-je utiliser le simulateur de coûts de médicaments ?

Comme il vous indique à l'avance la couverture offerte par votre régime pour un médicament prescrit et le montant **approximatif** que vous devrez déboursier pour l'obtenir, le simulateur vous permet d'éviter de mauvaises surprises lorsque vous vous présentez à la pharmacie. De plus, cet outil vous offre la possibilité de comparer facilement le coût d'un médicament avec celui de ses [équivalents génériques](#) afin que vous puissiez faire des choix plus éclairés et réduire vos dépenses en matière de médicaments.

3. Comment fonctionne le simulateur de coûts de médicaments ?

L'outil est très facile d'utilisation. Il suffit d'inscrire le nom du médicament (p. ex. Lipitor), de sélectionner le nom du patient figurant sur la prescription ainsi que la province d'achat, puis de cliquer sur « Rechercher ». Si votre recherche génère plusieurs résultats, vous devrez ensuite trouver dans la liste le nom et le dosage qui correspond au médicament prescrit, puis cliquer sur « Vérifier la couverture » pour accéder à la fiche du médicament et connaître la couverture et le prix **approximatif** à payer pour l'obtenir.

Si vous ne connaissez pas le nom du médicament, le simulateur vous permet également de faire une recherche par [numéro d'identification \(DIN\)](#) (p. ex. 02230711) ou par nom d'ingrédient actif (p. ex. Atorvastatine calcique).

Pour obtenir une vue détaillée du simulateur et mieux comprendre les divers éléments qui le composent, n'hésitez pas à consulter l'aide-mémoire qui est accessible à partir de la section « Liens utiles » de l'outil.

4. Est-ce que le simulateur permet de connaître la couverture et le prix de tous les médicaments qui existent sur le marché ?

Le simulateur permet de vérifier la couverture et d'estimer le prix de tous les médicaments qui portent un [DIN](#), c'est-à-dire les médicaments qui ont été approuvés pour la vente par Santé Canada. Les préparations magistrales (conçues à partir de plusieurs médicaments) ne sont toutefois pas prises en charge par l'outil.

5. Qu'est-ce qu'un DIN ?

Le DIN (*Drug Identification Number*) est un numéro de huit chiffres qui est attribué par Santé Canada afin d'identifier les médicaments qui ont été évalués et approuvés pour la vente au Canada. Chaque médicament possède son propre DIN et ses caractéristiques telles que le nom, les ingrédients, la force de l'ingrédient médicinal, la forme posologique, la voie d'administration et le fabricant.

6. Que faire si je ne connais pas le nom exact du médicament, ni son numéro d'identification (DIN) ou le nom de l'ingrédient actif ?

Lorsqu'un médecin vous prescrit un nouveau médicament pour lequel vous n'avez jamais fait de réclamation, n'hésitez pas à lui demander quel est le nom exact du médicament au moment de recevoir la prescription. Certaines écritures peuvent parfois être difficiles à déchiffrer !

Si vous souhaitez faire une recherche sur un médicament que vous prenez déjà, vous pouvez trouver le nom du médicament et son [DIN](#) sur l'emballage du produit ou sur le reçu qui vous est remis à la pharmacie. Si vous n'avez pas ces éléments sous la main, demandez à votre pharmacien qu'il vous les fournisse ou consultez les réclamations précédentes que vous avez soumises pour ce médicament. Pour ce faire, connectez-vous à votre dossier en ligne à desjardinsassurancevie.com/adherent, puis cliquez sur « Consulter mon dossier de prestations santé ». Vos réclamations récentes sont également accessibles à partir de l'application mobile Réclamation 360°, si vous y avez accès.

7. Pourquoi plusieurs choix apparaissent-ils lorsque je fais une recherche pour un médicament spécifique ? Puis-je choisir n'importe lequel dans la liste ?

Lorsque vous faites une recherche par nom de médicament (p. ex. Lipitor) ou par nom d'ingrédient actif (p. ex. Atorvastatine calcique), le simulateur génère une liste de tous les médicaments correspondants, selon les divers dosages disponibles. Comme le prix d'un médicament, sa couverture et sa disponibilité peuvent varier selon le dosage, il est important de sélectionner le même médicament avec le même dosage que celui qui vous a été prescrit parmi les choix offerts.

8. Est-ce que ma recherche peut affecter mon dossier d'assurance ?

Les recherches effectuées à l'aide du simulateur de coûts de médicaments ne sont jamais archivées. Vous pouvez donc faire le nombre de recherches que vous souhaitez sans affecter votre dossier d'assurance.

9. Comment le prix du médicament est-il calculé ?

Le simulateur estime le prix du médicament avant le remboursement basé sur la moyenne des réclamations soumises par les pharmacies pour celui-ci à travers la province au cours des trois derniers mois. Il s'agit d'un montant **approximatif**, qui est calculé selon la quantité habituellement prescrite pour ce médicament (p. ex. 30 comprimés). Si vous le souhaitez, vous pouvez modifier la quantité inscrite par défaut afin qu'elle reflète davantage votre situation personnelle. Cette option n'est toutefois pas disponible lorsque la province d'achat sélectionnée est le Québec, car les pratiques de facturations actuelles des pharmaciens dans cette province ne nous permettent pas d'ajuster le calcul en fonction de diverses quantités.

Rappelons que les prix indiqués par le simulateur sont fournis à titre indicatif. Ils peuvent varier selon la pharmacie et ne sont pas garantis.

10. À quelle fréquence les données utilisées sont-elles mises à jour ?

La base de données que nous utilisons pour établir le prix moyen du médicament à la pharmacie est mise à jour chaque mois.

11. Pourquoi dois-je indiquer la province d'achat ?

La disponibilité et le prix des médicaments peuvent varier selon la région, tout comme les fonctionnalités offertes par l'outil. En spécifiant la province d'achat, vous vous assurez donc d'obtenir des résultats de simulation plus précis.

12. Pourquoi dois-je spécifier qui prendra le médicament ?

La couverture offerte par votre régime peut varier selon le profil du patient (adhérent ou personne à charge). Pour obtenir un résultat de simulation plus précis, il est donc important d'indiquer la personne à qui le médicament a été prescrit.

13. Le nom de la personne qui prendra le médicament n'apparaît pas dans la liste déroulante. Comment puis-je l'ajouter ?

La façon la plus rapide d'ajouter ou de modifier une personne à charge est de faire le changement en ligne, si votre régime prévoit cette option. Pour ce faire, il suffit de vous connecter au [site sécurisé destiné aux adhérents](#), puis de vous rendre à la section « Consulter mon dossier » (dans certains cas, ce lien s'intitule plutôt « Gérer le dossier de mes personnes à charge »). Vous pouvez également remplir le formulaire [Demande de modification par l'adhérent](#) (04035F), puis nous l'acheminer par la poste à l'adresse inscrite sur ce dernier.

Pour les modifications effectuées à partir du site sécurisé, veuillez prévoir un délai de 24 heures ouvrables avant de voir les changements dans le simulateur. Toutefois, si vous faites parvenir votre demande par la poste, vous devrez prévoir un délai de traitement d'environ cinq jours ouvrables à partir du moment où nous recevons votre formulaire.

14. Pourquoi aucun résultat ne s'affiche lorsque je cherche un médicament ?

Si votre recherche est infructueuse, c'est parce que les informations fournies ne correspondent à aucun des médicaments qui figurent dans notre base de données. Assurez-vous que les renseignements inscrits sont exacts, puis essayez de nouveau. Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec un représentant de notre centre de contact avec la clientèle en téléphonant au 1 800 463-7843.

15. Pourquoi le prix admissible est-il inférieur au prix du médicament lorsque je consulte la page de détail du calcul ?

Afin de permettre un meilleur contrôle des coûts, votre régime peut prévoir une limite du montant pouvant être réclamé pour chaque médicament. C'est ce qu'on entend par le « prix du médicament admissible ». Le calcul du montant admissible tient compte de plusieurs éléments, dont les mesures de contrôle des coûts prévues par certains régimes, comme la substitution générique obligatoire et la notion de frais usuels et raisonnables.

16. Pourquoi le prix indiqué n'est-il pas identique à celui demandé à la pharmacie ?

Les prix affichés sont des estimations basées sur des historiques de réclamations pour le même médicament. Ils peuvent varier selon la province, la période ou la pharmacie et ne sont pas garantis.

17. L'outil m'indique que mon régime prévoit un programme de substitution générique obligatoire. Qu'est-ce que cela signifie ?

La substitution générique obligatoire est une mesure qui vise à contenir les coûts de votre régime en vous encourageant à choisir la version générique des médicaments originaux lorsqu'elle existe. Ainsi, si votre régime prévoit la substitution générique obligatoire, le simulateur calculera automatiquement le montant du remboursement en fonction du coût du médicament générique équivalent le moins cher. Vous pourrez toujours choisir le médicament original si vous le souhaitez, mais vous devrez alors payer la différence entre les deux, en plus de la portion qui vous revient habituellement, le cas échéant.

18. Comment puis-je remplacer le médicament qui m'est prescrit par l'un des médicaments équivalents proposés par l'outil ?

En plus de vous renseigner sur la couverture et d'estimer le prix à payer pour un médicament, le simulateur vous indique s'il existe des [médicaments génériques équivalents](#) offerts à moindre coût. Si votre recherche concerne un médicament original, l'outil affichera même le prix **approximatif** du médicament générique équivalent le moins cher bien en évidence à côté du prix à payer pour le médicament recherché.

Tout cela a pour but de vous aider à économiser sur le coût de vos médicaments, mais il est important de savoir que les informations présentées ne remplacent en aucun cas l'avis d'un professionnel de la santé. Si vous souhaitez choisir un médicament équivalent à celui qui vous a été prescrit, parlez-en avec votre pharmacien. Il saura vous guider vers l'option qui convient le mieux à votre situation.

19. Qu'est-ce qu'un médicament générique équivalent ?

Chaque nouveau médicament qui franchit avec succès toutes les étapes de création fait l'objet d'un brevet qui le protège de toute copie pendant 20 ans. Ce médicament dit « original » ou « de marque » est commercialisé par la compagnie pharmaceutique qui l'a mis au point. Après cette période, d'autres compagnies peuvent « reprendre la recette » et fabriquer un médicament équivalent, qu'elles vont commercialiser sous forme de médicament « générique ». Reprendre une recette éprouvée permet à ces compagnies d'éliminer les coûts associés à la recherche et au développement du médicament et, ainsi, d'en réduire le prix de vente.

Les médicaments génériques sont aussi efficaces que les médicaments originaux. Ils contiennent les mêmes ingrédients actifs, ont les mêmes dosages et sont soumis aux mêmes normes fédérales de fabrication et de qualité. Ce qui les différencie, ce sont la couleur, la forme et surtout... le prix.